Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251028-18_2025-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°18/2025

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

OBJET :

ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LES LOGEMENTS D'URGENCE RUE DR DE PEMILLE

C.A convoqué le : 17/10/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 8	Votants : 8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du jeudi 16 octobre 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement cette fois sans condition de quorum.

L'an 2025, le Jeudi 28 Octobre,
A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Présents : 8
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO.

Absents sans pouvoir : 9
Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Danièle DESERT.

Absents avec pouvoir : Néant

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251028-18_2025-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Le CCAS s'est vu confié la gestion de logement d'urgence ayant fait l'objet de don à la Mairie. La délibération n°21/2024 voté en date du 16 juillet 2024, acte la convention de gestion de l'immeuble, composé de 3 appartements, entre la Mairie et le CCAS.
La destination de ces logements est de permettre de répondre à des urgences sociales. Ainsi, il convient de proposer des hébergements d'urgence ou temporaires dont le fonctionnement est encadré au travers d'un règlement intérieur.

Ouï l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des logements gérées par le CCAS à compter du 1er novembre 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 28 Octobre 2025.

Le Président du C.C.A.S.
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »